

DCM N° 2021-26

Séance du 06 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	12
Votants	13
Absents	2

L'an deux mille vingt et un, le 06 octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation
30 septembre 2021

Date d'affichage
30 septembre 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusée : Madame Céline ESCUDIÉ donne procuration à Madame Colette BRUN

Absent : Monsieur Davy BRESSOLLES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRADELLES

OBJET : Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-I.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir procurer un enseignement musical aux enfants de l'école d'Auriac-sur-Vendinelle ;

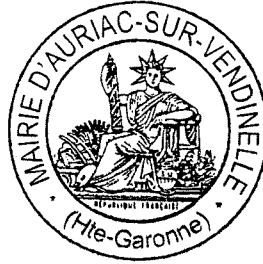
Monsieur le maire propose de recruter un agent à raison de 3h par semaine à compter du 11/10/2021.

Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE de :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement artistique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 11/10/2021 au 10/04/2022 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'enseignement musical à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 et à l'indice majoré 343 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le
08/11/2021
Et la publication le
08/11/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO